

Zeitschrift: Arbido-R : Revue
Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Archivare; Verband der Bibliotheken und der Bibliothekarinnen/Bibliothekare der Schweiz; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
Band: 2 (1987)
Heft: 3

Artikel: Informatisation des bibliothèques universitaires : où en est la collaboration?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-771713>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

Par dessus les frontières ...

La coopération n'est pas un thème nouveau pour les services d'information documentaire qui depuis fort longtemps ont forgé des outils d'échange. Aujourd'hui, pour des raisons d'économie et d'efficacité, cette collaboration va et doit aller plus loin, en particulier dans le domaine de l'information scientifique et technique.

Il revient à la Commission des bibliothèques universitaires (CBU) de faire le point sur l'état et les perspectives de la coopération entre les bibliothèques scientifiques de notre pays. Insistant sur l'acquis, la CBU évoque un avenir que pour l'essentiel elle situe dans les perspectives techniques et technologiques présentées dans deux contributions publiées l'an dernier dans nos colonnes¹. Il s'agit cependant d'aller plus loin et, tout en sachant tenir compte des caractéristiques de notre système fédéral, dégager des moyens financiers et humains communs à l'ensemble de la Suisse pour permettre de concrétiser une volonté de collaboration aujourd'hui plus affirmée que jamais.

C'est à un exercice de nature semblable à celui de la CBU, mais sur un ton plus personnel et à l'échelle européenne, que Marc Walckiers nous convie. Si ici les progrès technologiques marquent également de leur empreinte l'évolution des bibliothèques, c'est aux professionnels et à leur union que l'auteur fait appel pour que les bibliothèques scientifiques puissent continuer à remplir correctement leur rôle.

«Coopération forcée», tel pourrait être le sous-titre de la contribution que notre collègue allemand consacre à la perspective d'une «croissance zéro» pour les bibliothèques scientifiques germaniques. Le débat dont W. Tannhof évoque l'enjeu et les péripéties n'est probablement pas si étranger à notre pays qu'on pourrait le croire. Pour s'en convaincre, il suffit de prendre connaissance des échos qu'il a suscité dans les colonnes d'un grand journal alémanique².

Le hasard et non un plan quelconque a réuni dans ce numéro trois contributions d'auteurs d'origines différentes qui, traitant de questions liées à l'information scientifique et technique, nous parle par dessus les frontières ... pas seulement celles qui séparent nos états ... Nous espérons que vous aurez plaisir à venir à leur rencontre.

Jacques Cordonier

Informatisation des bibliothèques universitaires

Où en est la collaboration?

Commission pour les bibliothèques universitaires (CBU)

La collaboration entre les bibliothèques universitaires suisses s'est développée bien avant l'introduction de l'informatique à travers, entre autres, le prêt interbibliothèques et ses deux outils principaux que sont le Catalogue collectif et le Répertoire des périodiques étrangers. Si l'uniformisation des systèmes informatiques n'a pas pu être atteinte, le Réseau romand avec SIBIL et les Ecoles polytechniques fédérales avec ETHICS ont constitué des bases de données comprenant plusieurs centaines de milliers de notices qui se prêtent au catalogage partagé et à l'interrogation à distance. Dans la perspective d'un réseau aussi décentralisé et ouvert que possible, la CBU recommande aux bibliothèques qui vont prochainement informatiser leurs services d'opter pour une solution composée consistant à cataloguer sur l'une des bases de données existantes, tout en choisissant un système multifonctions pour les tâches locales. A l'avenir, il faut cependant que la Confédération fournisse une contribution financière plus importante et qu'un groupe permanent de spécialistes soit mis sur pied³.

Die Zusammenarbeit zwischen den schweizerischen Universitätsbibliotheken hat sich lange vor der Einführung der Informatik entwickelt. Gefördert wurde sie unter anderem durch den interbibliothekarischen Leihverkehr und seine beiden wichtigsten Instrumente, den Gesamtkatalog und das Verzeichnis ausländischer Zeitschriften und Serien. Auch wenn keine Vereinheitlichung der EDV-Systeme erreicht wurde, so haben doch der «Réseau romand» mit SIBIL und die Eidg. Techn. Hochschulen mit ETHICS Datenbanken geschaffen, welche mehrere hunderttausend Einheiten umfassen, die der Verbundskatalogisierung und dem Fern-Abruf zur Verfügung stehen. Im Blick auf ein möglichst dezentrales und offenes Netz empfiehlt die KUB den Bibliotheken, welche in der nächsten Zeit auf EDV umstellen wollen, eine zweiteilige Lösung: Katalogisierung mit einem der bereits bestehenden Systeme, daneben aber Wahl eines multifunktionalen Systems für die eigenen Bedürfnisse. Für die Zukunft aber ist eine stärkere finanzielle Beteiligung des Bundes und der Einsatz einer permanenten Gruppe von Spezialisten unerlässlich. (Die deutsche Fassung dieses Textes ist beim KUB-Sekretariat erhältlich, Adresse siehe Seite 59.)³

La collaborazione tra le biblioteche universitarie svizzere si è sviluppata ben prima dell'introduzione dell'informatica, grazie, tra l'altro, al prestito interbibliotecario e ai suoi due pilastri principali, il Catalogo collettivo e il Repertorio dei periodici stranieri. Benché non sia stato possibile uniformare i sistemi informatici, il Réseau romand con SIBIL e le Scuole politecniche con ETHICS hanno creato basi di dati comprendenti parecchie centinaia di migliaia di notizie

¹ Voir ARBIDO-R 1 (2/3), 1986, pp. 34-59.

² Koestler, Hermann. «Literaturzerstörung in der Bundesrepublik: Kontroverse um Empfehlungen des Wissenschaftsrates» *Neue Zürcher Zeitung*, Nr. 67, 21. März 1987, S. 38.

Frei, Hans-Peter. «Wissenschaftliche Bibliotheken in der Schweiz: Dienstleistungsbetriebe oder Bücherlager?» *Neue Zürcher Zeitung*, Nr. 98, 29. April 1987, S. 35.

bibliografiche che consentono la catalogazione in cooperazione e l'interrogazione a distanza. Nell'ipotesi di uno sviluppo il più decentrato e aperto possibile, la CBU raccomanda alle biblioteche in procinto di introdurre l'informatica di optare per una soluzione composta, consistente nel catalogare su una delle basi di dati esistenti e adottando un sistema multifunzione per i compiti locali. In futuro, sarà però necessario che la Confederazione stanzi contributi maggiori e che si crei un gruppo permanente di specialisti³.

Une information en vue de mieux connaître la situation de l'informatisation des bibliothèques universitaires et de clarifier le débat de la coordination en la matière s'impose à nouveau. C'est ce que se propose la Commission pour les bibliothèques universitaires (CBU) avec le présent rapport renseignant tant sur les réalisations déjà effectuées que sur la problématique de la collaboration.

1. Les réalisations de la collaboration

L'informatisation ne peut pas être isolée du contexte plus général du développement des bibliothèques suisses. Or ces dernières n'ont pas attendu l'heure de l'informatisation pour collaborer. Plusieurs réalisations, dont certaines remontent à de nombreuses décennies, figurent au bilan des relations interbibliothèques et témoignent d'une réelle volonté de collaboration. Citons notamment:

- le *Répertoire des périodiques étrangers reçus par les bibliothèques suisses (RP)*, dont la première édition remonte à 1904 alors que la 7ème, qui comprendra environ 100 000 titres, est en cours de préparation (voir ci-dessous);
- le *Catalogue collectif suisse* créé en 1928 par la Bibliothèque nationale (BN) et l'Association des bibliothécaires suisses (ABS), qui comprend plus de 5 millions de titres;
- le *prêt interbibliothèques*, qui est, aux dires de nombreux bibliothécaires étrangers, un des plus efficaces d'Europe.

Quant aux grands travaux de *normalisation du catalogage* accomplis ces dernières années dans le cadre de l'ABS et qui ont abouti à l'adoption de règles normalisées et conformes aux standards internationaux, ils constituent la base indispensable pour toute espèce de coordination, en particulier dans le domaine de l'informatisation.

La constitution du *Réseau romand*, géré par SIBIL, autour de la base de données de Lausanne est une réussite incontestable. La base de données, qui s'accroît actuellement à un rythme de 120 000 notices par an et qui comprend environ 800 000 notices, joue en quelque sorte le rôle de catalogue collectif des uni-

versités romandes. Le catalogage partagé en ligne est devenu réalité pour les bibliothèques des quatre universités rattachées à la base de données de Lausanne. Le taux de recoupement pour l'ensemble de la base de données s'élève à plus de 30 pour cent. Le catalogage partagé en différé est également possible entre cette base de données et celle de la Bibliothèque universitaire de Bâle. La liaison entre l'ordinateur de Lausanne et celui de Bâle permettra bientôt le catalogage en coopération en ligne entre les bibliothèques des cinq universités. L'accès banalisé au catalogue du Réseau romand est aussi devenu possible sous certaines conditions. Les bibliothèques suisses ou étrangères peuvent ainsi accéder au catalogue romand, cela pour autant que l'autorisation en ait été donnée et, bien sûr, que les émoluments d'accès aient été payés. En outre, un module intégré de prêt interbibliothèques utilisant la messagerie électronique a pour effet de faciliter et d'accélérer le prêt entre les bibliothèques. Berne, de son côté, examine la question d'un éventuel rattachement à la base de données de Bâle ou à celle de Lausanne.

L'accès public en ligne au catalogue *ETHICS*, qui comprend actuellement 450 000 notices (acquisitions de la Bibliothèque principale de l'EPFZ depuis 1976) est en fonction depuis le début 1986. Ces notices peuvent être consultées, tant par le bibliothécaire que par le public, par mots du titre et par sujets dans le cadre d'un réseau informatique ouvert. En effet, n'importe quel terminal, qu'il soit situé en Suisse ou à l'étranger, connecté au réseau TELEPAC des PTT ou directement au réseau local des hautes écoles zurichaises, permet de consulter en ligne le catalogue *ETHICS*. Ainsi, toute bibliothèque équipée d'un terminal peut sans autre consulter en ligne le catalogue

³ Ce texte reproduit, en omettant les annexes et avec quelques modifications mineures, un document établi par la CBU en mai dernier. Mise en place en 1983, la CBU est un organe de la *Conférence universitaire suisse* (CUS) qui comprend des représentants des cantons, de la Confédération et de divers organismes concernés par l'enseignement supérieur et la recherche. La CUS a pour «tâche principale» de «réaliser la collaboration des universités et hautes écoles suisses entre elles...» (Loi fédérale sur l'aide aux universités cantonales, art. 19). La CBU, présidée actuellement par M. Jacques Rychner (BPU, Neuchâtel) a pour mandat d'assurer «la collaboration entre les bibliothèques universitaires et entre les universités, en ce qui concerne en particulier: la formation des spécialistes de niveau universitaire et celle des utilisateurs, le domaine des acquisitions, l'automatisation des bibliothèques» (Règlement de la CBU, art. premier).

Il convient de distinguer la CBU de la *Commission fédérale pour l'information scientifique*, laquelle «est chargée de conseiller le Conseil fédéral et les départements pour toutes les questions afférentes à l'information scientifique ainsi que d'assumer des tâches de coordination pour la mise en œuvre de la politique nationale de l'information scientifique» (Mandat de la Commission, préambule). Présidée par le Prof. Hans-Peter Frei (Institut d'information de l'EPFZ), sa création en 1986 fait suite à une recommandation du Rapport de la Commission Schneider (cf. p. 58, réd.).

ETHICS, ce qui représente un progrès important dans la coopération interbibliothèques, par exemple dans le domaine du prêt. En outre, d'ici un an environ, l'EPFL cataloguera aussi sur la base de données de l'EPFZ, comme pourront le faire ultérieurement les bibliothèques du domaine du Conseil des EPF: celles des instituts et celles des «instituts annexes».

Le *Répertoire des périodiques étrangers en Suisse* (le futur *RP7*) est en cours d'informatisation par la Bibliothèque nationale sur le centre informatique du Réseau romand. Les titres des périodiques auxquels se sont abonnées les bibliothèques suisses depuis la publication du *RP6* sont déjà saisis et accessibles sur DATASTAR, comme l'est également le *Répertoire des périodiques bio-médicaux (RPM)* informatisé depuis plusieurs années. Ces deux fichiers constitueront ensemble un instrument de travail précieux pour les chercheurs; il s'agit de la première réalisation informatisée du Catalogue collectif.

2. Les objectifs de la collaboration

En informatisant sa bibliothèque, un directeur cherche en priorité à résoudre de lourdes *tâches locales*: prêt, contrôle des commandes et des abonnements, gestion financière, statistique, accès en ligne au catalogue par des terminaux destinés aux lecteurs, etc. En collaborant avec d'autres bibliothèques, il sera possible d'accroître les bénéfices que permet l'informatisation, cela par une augmentation de la rationalisation du travail des bibliothécaires et par une amélioration des prestations offertes à l'utilisateur des bibliothèques. Ces bénéfices de la collaboration, les «objectifs», ont toutefois un prix: ils présupposent de gros investissements. La relation coût-bénéfice doit donc rester à un niveau raisonnable.

En ce qui concerne le travail du bibliothécaire, la collaboration permet de faciliter et d'accélérer les opérations du prêt interbibliothèques par la localisation à distance d'un ouvrage qui n'est pas disponible dans sa bibliothèque et, le cas échéant, par la commande à distance à l'aide, par exemple, de la messagerie électronique. Elle permet aussi le «catalogage partagé»: le bibliothécaire reprend tout ou partie du catalogage déjà effectué dans une autre bibliothèque. La collaboration profite à l'utilisateur en lui permettant de savoir ce qui est disponible dans une autre bibliothèque par la consultation à distance de son catalogue et, le cas échéant, en accélérant la livraison d'un ouvrage demandé.

Naturellement, ces objectifs exprimés en termes généraux peuvent être atteints selon des modalités différentes et aussi à des échelles et des degrés différents. Par exemple, le catalogage partagé peut être réalisé entre deux bibliothèques ou à l'échelle régionale,

nationale, voire même internationale. Selon les circonstances, l'intérêt d'une collaboration peut être très divers, et doit faire l'objet d'une appréciation attentive. Généralement, elle profite davantage aux petites qu'aux grandes bibliothèques. Sur le plan technique, la réalisation de ces divers objectifs a des implications différentes. Ainsi, les exigences techniques pour l'accès à distance à l'information bibliographique en vue de la consultation des fichiers et de la localisation, ce qui est le plus important pour l'utilisateur, sont beaucoup plus facilement réalisables que celles pour la reprise des données bibliographiques («catalogage partagé»). Des objectifs idéaux et stéréotypés à la mesure desquels on évaluerait la volonté de collaboration n'ont pas grand sens: ils ne sauraient correspondre aux structures et aux fonctions de toutes les bibliothèques, ni aux besoins, fort divers, de leurs usagers. Des objectifs plus nuancés mais réalistes n'ont jamais été définis par les instances fédérales.

Si l'on examine le «catalogue d'objectifs de la collaboration» que la CBU proposait en 1985, on constatera que les points qui y figurent visent essentiellement à créer l'infrastructure nécessaire à la réalisation des objectifs mentionnés plus haut:

- la création d'un réseau national informatisé des bibliothèques universitaires permettant de créer les liaisons nécessaires;
- la création d'un catalogue collectif suisse informatisé;
- l'informatisation des demandes de prêt interbibliothèques;
- la recherche d'un langage commun d'interrogation des bases de données des bibliothèques universitaires suisses;
- l'accès aux bases de données des bibliographies nationales étrangères.

La réalisation de ces objectifs «secondaires», instruments de la collaboration, exige également un travail en commun. Ils sont toutefois susceptibles de se modifier en raison notamment des progrès de la technologie ou simplement de l'évolution de la situation. Ainsi, par exemple, l'arrivée des CD-ROM va considérablement modifier l'approche de l'accès aux bases de données des bibliographies nationales étrangères ou relativiser, dans certains cas, la nécessité de liaisons informatiques directes, généralement assez coûteuses. D'où une compréhensible prudence avant de se lancer dans certaines entreprises d'envergure.

3. La problématique de la collaboration

La collaboration doit être développée sur la base des systèmes d'informatisation déjà acquis ou développés par les bibliothèques universitaires. Toute autre approche est peu réaliste et probablement vouée à l'échec, car les bibliothèques et les instances politiques dont elles dépendent choisissent leurs systèmes essentiellement en fonction de leurs besoins et de cir-

constances qui leur sont propres. Ces décisions, résultats de longues procédures d'évaluation auxquelles les organes de coordination ne sont pas associés, ne peuvent que faiblement être influencées.

Il est à relever que parmi les nombreux systèmes développés en Suisse ou disponibles sur le marché aucun n'est très performant dans tous les domaines à la fois et ne correspond aux besoins de toutes les bibliothèques. L'éventail des systèmes offerts est très large; certains sont davantage orientés vers la gestion des fonctions internes, d'autres vers le travail en réseau. La bibliothèque qui doit choisir un système est ainsi placée devant un dilemme.

La diversité des systèmes qui équipent les bibliothèques universitaires suisses n'est pas étrangère non plus à nos structures fédéralistes; une telle diversité se retrouve pourtant dans bien des pays voisins même plus centralisés que la Suisse. Elle s'explique aussi en partie par des raisons «historiques». En outre, le fait que la Confédération (BN) n'a pas joué dès le début de l'informatisation un rôle de pionnier a eu un effet déterminant sur la façon dont s'est développée l'informatisation dans les grandes bibliothèques de notre pays.

Quelles que soient les raisons qui justifient la pluralité des systèmes, qui peut même être considérée comme enrichissante à certains égards, cette pluralité a toutefois son prix. Les projets de collaboration sont coûteux tant en argent qu'en personnel qualifié. La réalisation de tels projets présuppose donc la promesse de gains importants ou l'existence de besoins urgents. En outre, comme le montrent les expériences de l'étranger, la réalisation de projets de collaboration d'une quelconque ampleur exige un soutien technique et financier permanent; cela est d'autant plus vrai dans un système de milice tel que le nôtre. En outre, il ne faut pas perdre de vue que, de par le manque de personnel qualifié, les travaux de collaboration se trouvent en concurrence directe avec ceux nécessités par la poursuite du développement des systèmes eux-mêmes.

La question des besoins d'échanges catalographiques se pose actuellement d'abord pour les bibliothèques déjà informatisées, et l'on se retrouve principalement face à la polarité SIBIL et ETHICS (en raison de sa taille, la base de données DOBIS/LIBIS de l'Irchel n'est susceptible de jouer ici qu'un rôle mineur). Le fait que, selon les estimations, les domaines de recoupement entre les collections des bibliothèques SIBIL et ETHICS soient restreints limite l'intérêt du catalogue partagé. Les besoins d'échanges catalographiques entre ces bibliothèques paraissent donc actuellement trop faibles pour justifier les investissements qui seraient nécessaires à l'établissement de liaisons pleinement interactives entre ces systèmes. Par ailleurs, en raison des différences de structure entre les bases de

données de SIBIL et d'ETHICS, il ne sera pas possible dans un futur proche d'échanger en ligne des notices catalographiques par le truchement d'une sorte de «pont logiciel intelligent». La complémentarité des fonds – sciences humaines d'une part, sciences naturelles et techniques d'autre part – rend toutefois souhaitable le développement de modalités d'accès facilitées aux bases de données de SIBIL/REBUS et d'ETHICS pour les utilisateurs; dans ce but un projet de «pont» entre le Réseau romand, Bâle et ETHICS est en cours de réalisation.

D'autres éléments sont à prendre en considération dans la question des besoins. D'abord le fait que la création de nouvelles possibilités d'accès à distance aux catalogues (ou même de possibilités d'échanges catalographiques) est susceptible de mettre à jour l'existence de besoins latents de collaboration. En d'autres termes, les besoins se manifestent aussi en fonction des possibilités. Ensuite, de nouveaux besoins vont surgir avec l'informatisation de nouvelles bibliothèques (par exemple la bibliothèque de la Hochschule für Wirtschafts- und Sozialwissenschaften de St-Gall ou la Zentralbibliothek de Zurich) et leurs opérations de recatalogage. Enfin, l'extension de l'accès à distance aux catalogues peut aussi être source d'inquiétudes pour les bibliothèques: par manque de personnel, elles risquent d'être en peine de répondre à une augmentation massive des demandes de prêt interbibliothèques. C'est ainsi que le rattachement de l'Université de Genève à la base de données de Lausanne a suscité un volume de travail supplémentaire considérable pour l'exécution des demandes de prêts et de photocopies. Il en ira de même avec le système ETHICS à l'EPF de Zurich.

Dans l'informatisation des bibliothèques, les données bibliographiques (la production, la saisie et le contrôle des notices catalographiques) sont sans conteste l'élément le plus coûteux. Les systèmes – l'outil de la gestion – connaissent une obsolescence rapide. Il importe donc de pouvoir sauvegarder les données – le produit de la gestion – au delà de la vie du système. Dans le débat de la collaboration, l'attention doit donc être portée bien davantage sur les données que sur les systèmes. Il est en tout cas souhaitable de limiter le nombre de bases de données. A cet effet, l'idée de *solution composée* examinée par la CBU est particulièrement intéressante. Selon cette solution, les nouvelles bibliothèques qui s'informatisent devraient cataloguer sur une des bases de données existantes et copier ensuite leurs données sur le système local qu'elles auront choisi – en fonction de leurs besoins propres – pour leur gestion interne. Cela faciliterait par la suite la réalisation d'un projet de «catalogue collectif informatisé» tout en évitant l'opération extrêmement complexe de fusion des diverses bases de données.

L'échange de données issues de systèmes différents par l'intermédiaire d'un format d'échange, tel UNIMARC, nécessite des manipulations qui en font une opération assez lourde. L'intérêt futur d'UNIMARC résidera principalement dans certains échanges avec l'étranger. La situation est analogue dans le domaine du catalogage partagé: le catalogage partagé en ligne entre systèmes différents n'est pas encore possible, avec ou sans UNIMARC, et le catalogage partagé par l'échange de bandes magnétiques présente un intérêt de moins en moins grand. Force est donc de constater que la collaboration en matière d'informatisation des bibliothèques est plus complexe que ne le laissait supposer les recommandations de la Commission Schneider¹.

Mentionnons enfin certaines incompréhensions entre informaticiens et bibliothécaires qui ont marqué parfois le débat de la collaboration, même si elles ne sont pas une caractéristique de notre domaine. Les bibliothécaires ont reproché aux informaticiens de ne pas tenir compte suffisamment de leurs besoins alors que les informaticiens pensaient volontiers que les bibliothécaires étaient perfectionnistes. A cet égard, la CBU, reprend à son compte certaines réflexions publiées dans un rapport sur le réseau des bibliothèques de l'Université du Québec, selon lequel les bibliothèques doivent participer à la définition de leurs besoins et à l'analyse primaire des systèmes proposés, tout comme elles doivent aussi s'efforcer de garder le contrôle sur le processus d'automatisation, qu'il soit local ou en réseau, en formant le personnel nécessaire à la compréhension des dossiers.

4. La collaboration des années à venir

Plusieurs éléments en pleine évolution sont susceptibles d'influencer considérablement les modalités de la collaboration future et constituent, pour l'heure, autant de facteurs d'incertitude:

- Les travaux en vue d'une solution informatisée du catalogue collectif suisse ont enfin été entrepris. Plusieurs solutions, selon les fonctions que devra remplir le futur catalogue collectif, sont à envisager. Un groupe de travail étudie actuellement divers scénarios.
- Le futur réseau informatique pour les universités et la recherche SWITCH, dont les bibliothèques figurent parmi les utilisateurs potentiels, est en cours d'élaboration. Des incertitudes demeurent quant au rôle que pourra jouer SWITCH dans le futur réseau des bibliothèques (fonctions, utilisateurs, conditions d'utilisation).
- Le choix informatique de certaines bibliothèques n'est pas encore arrêté.

- Un point d'interrogation demeure également en ce qui concerne la solution qui sera retenue pour de nombreuses bibliothèques d'instituts. Des systèmes très performants et répondant aux besoins des petites bibliothèques sont disponibles sur le marché, mais leur emploi pourrait mettre en question la coordination locale.
- La Commission fédérale pour l'information scientifique prépare des recommandations pour la coordination entre les bibliothèques suisses dans le domaine de l'informatisation. Elles pourront avoir une certaine influence sur l'octroi des subventions fédérales.
- L'essor technologique dans les domaines de l'informatique et des télécommunications, notamment le développement des CD-ROM et autres supports optiques, offre des perspectives susceptibles de modifier considérablement les données de la collaboration; en particulier l'accès à distance en ligne aux bases de données des grandes bibliothèques pourrait perdre de son importance en ce qui concerne notamment la localisation des ouvrages.

Ces développements, à observer attentivement, ne rendront pas caduc l'objectif consistant à réaliser un réseau informatisé des bibliothèques universitaires, mais ils pourront influencer la forme que prendra celui-ci. Dans la mesure du possible ce réseau devra être décentralisé et ouvert. Les travaux de normalisation informatique menés sur le plan international contribueront à une meilleure communication entre les systèmes. A plus court terme, il y a lieu d'analyser les problèmes, le cas échéant d'envisager des stratégies, en vue de la réalisation des autres objectifs définis par la CBU en 1985. Une attention particulière est à porter aux problèmes (entre autres juridiques) de l'échange et de l'harmonisation des données. Si l'on ne veut pas multiplier les difficultés à cet égard, il faudrait éviter autant que possible de créer de nouvelles bases de données. En outre, pour éviter aussi que les problèmes qui se posent sur le plan national en raison de la pluralité des systèmes ne se posent de manière analogue dans le cadre de l'université, il importe d'intégrer les bibliothèques d'instituts dans les réseaux locaux de bibliothèques.

¹ Cf. *Rapport final de la Commission fédérale pour la coordination dans le domaine de la documentation scientifique*. Berne: Office fédéral de l'éducation et de la science, 1982, 62 p., 10 annexes connu sous le nom de «Rapport de la Commission Schneider».

5. Conclusion

En exposant les efforts accomplis dans l'informatisation des bibliothèques et la collaboration en la matière, en rappelant les résultats acquis à ce jour, en tentant de cerner les conditions difficiles de cette problématique, la CBU espère avoir démontré qu'une volonté évidente de collaboration anime les responsables des bibliothèques universitaires. D'ailleurs cette volonté de collaboration s'est déjà manifestée dans d'autres domaines bien avant l'ère de l'informatisation.

Certes, les problèmes qui demeurent sont immenses et les écueils nombreux. Les travaux nécessaires à la réalisation des objectifs esquissés pour les années à venir – notamment un réseau des bibliothèques universitaires aussi décentralisé et ouvert que possible – exigeront un engagement financier important et surtout la mise sur pied d'une équipe permanente, comme en disposent les pays qui se sont attelés à des entreprises semblables. Actuellement, les problèmes d'informatisation des bibliothèques en Suisse et de coordination en la matière sont en effet discutés dans le cadre de nombreux organes de milice où se retrouvent souvent les mêmes personnes, fort chargées, déjà toutes engagées au niveau local ou régional. Les efforts prometteurs de succès accomplis jusqu'ici risquent donc de ne pas porter tous leurs fruits sans un engagement financier accru, que l'importance de la documentation scientifique pour nos universités et le pays tout entier justifie pleinement.

Adresse du Secrétariat de la Commission:

Conférence universitaire suisse
Wildhainweg 21
3012 Berne

Les bibliothèques et le défi des nouvelles technologies

Marc Walckiers

Depuis les années soixante, de nombreuses bibliothèques ont informatisé leur gestion interne. Néanmoins, depuis dix ans, les bibliothèques ont été repoussées au second plan par les bases de données bibliographiques, puis par les bases de données de textes complets. De plus, par la liaison directe auteur-lecteur, la télématique pourrait menacer tant les bibliothèques que les éditeurs. En réalité, les bases de données n'ont pas éliminé les éditions traditionnelles, et après dix ans leur cohabitation s'avère durable. Enfin, la possibilité nouvelle de disposer de bases de données locales sur micro-ordinateurs ou disques compacts pourrait renforcer le rôle des bibliothèques. Une Résolution du Conseil des Ministres européen de 1985 préconise une meilleure coopération les bibliothèques et une action européenne qui pourrait promouvoir les nouvelles technologies¹.

Seit den 60er Jahren haben zahlreiche Bibliotheken im internen Bereich auf EDV umgestellt. Indessen werden seit 10 Jahren die Bibliotheken von Datenbanken konkurrenziert, die vorerst bibliographische Angaben lieferten, heute aber bereits auch vollständige Texte übermitteln können. Darüber hinaus könnte EDV, durch den Vorteil der direkten Verbindung zwischen Autor und Leser, sowohl die Bibliotheken als auch die Verlage in Gefahr bringen. In Tat und Wahrheit aber haben die Datenbanken keineswegs die traditionellen Publikationsformen verdrängt; nach 10 Jahren erweist sich ihre Koexistenz als dauerhaft. Schliesslich könnte die neue Möglichkeit der Bibliotheken, selber über eigene Datenbanken auf Mikrocomputer oder Compact Disc zu verfügen, ihre Bedeutung wieder aufwerten. Eine Resolution des EG-Ministerrats von 1985 empfiehlt eine Verbesserung der Zusammenarbeit zwischen den Bibliotheken; ein gemeinsames europäisches Vorgehen wäre für die Koordination im Bereich der neuen Technologien von grossem Nutzen¹.

A partire dagli anni Sessanta, molte biblioteche hanno introdotto l'informatica nella loro gestione interna. Nondimeno, da dieci anni a questa parte le biblioteche sono state relegate in secondo piano dalle basi di dati bibliografici e, successivamente, dalle basi dati di testi completi. Oltre a ciò, la telematica, che fa capo al rapporto diretto autore-lettore, potrebbe minacciare sia le biblioteche sia gli editori. In realtà, le basi dati non hanno eliminato le edizioni tradizionali, e dopo una decina d'anni la loro coabitazione si rivela permanente. Inoltre, le nuove possibilità di disporre di basi di dati locali su microelaboratore e dischi compatti potrebbe rafforzare il ruolo delle biblioteche. Una Risoluzione del 1985 del Consiglio dei ministri europeo preconizza una cooperazione migliore tra le biblioteche; inoltre un'azione concertata a livello europeo potrebbe promuovere l'adozione di nuove tecnologie¹.

¹ Cet article reprend une communication présentée à Luxembourg lors d'un Symposium intitulé *Electronic Publishing, the new way to communicate* (5-7 novembre 1986). Sous ce même titre la Commission des Communautés européennes (DG XIII) publiera prochainement un ouvrage chez Cogan Page à Londres. La publication, dans nos colonnes, de la contribution de M. Walckiers a été rendue possible grâce à l'initiative de M. T. J. Tanzer (EPFL), que nous tenons à remercier ici.